XII,º Région Militaire.
Place de Limoges

HOPITAL MIXTE DE LIMOGES SALLES MILITAIRES

Etat nominatif des Militaires décorés le I2 Juin 1941 par M.le Colonel Commandant le Département Militaire de la Haute-Vienne

Nom et prénoms	:grade	:Unité	: Récompense	: Citation
LARDIER	: :sergent-	:46°B.C.C.	: .:Médaille Militair .et Groix de Guerr	e Pilote magnifique de courage. e A l'attaque du 19 Mai 1940
René, Auguste	;		:avec palme	:devant Laon,a mené son char :droit à l'objectif sous le :feu le plus violent.
	*	1		:Griévement blessé à son poste :a,néanmoins,repris la marche :en avant.

Extrait certifié conforme, à Limoges le 3 Mars 1947 le Médecin Commandant BROUSES, Médecin chef des Salles Militaires de l'Hopital Mixte de Limoges

Modelin Cherde la Place
at sea Selles Maintree de Dispital, Libraria



DES

ANCIENS COMBATTANTS

VICTIMES DE GUERRE

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

37, RUE DE BELLECHASSE PARIS (7°)

Dossier 581.402 R.

Paris, le 29 ANIT 1946

ACTE DE DISPARITION

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE,

La disparition s'est produite dans des conditions qui auraient donné droit à la mention "MORT POUR LA FRANCE" s'il y avait décès constaté.

Vu l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945);

Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après :

SEAST TANDS ET ALL SEASON OF THE SEASON OF T

Signature :

DÉCIDE:

la disparition de l'alfudant Chef I. A RIII E. R., Rone, Auguste né le 18 fai 1915 à Vieux Charmont Doubs dans les conditions indiquées ci-après:

Arrêta et d'essé par la Wehmacht a porte de 23 Juillet 1944 Cransporte a l'hopetal Allmand J. ricolas a Verdien d'arretach . Sisparu depuis.

Par application de la Loi du 22 Septembre 1942 validée et modifiée par l'Ordonnance d'Alger du 5 Avril 1944. la famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement déclaratif d'absence.

A l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5 avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être transformé par le Service de l'État Civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

Aar delegation of Chef du Service

P. O. L. Chef du Service

REMARQUES IMPORTANTES

- 1° Cet acte de disparition n'est pas un acte de décès, il ne doit pas être transcrit sur le registre des actes de décès de la Mairie.
- 2º La famille ne doit pas se dessaisir de cet acte. En cas de besoin pour faire valoir ses droits, elle établit ou fait établir une copie qu'elle fait certifier conforme par le Maire ou le Commissaire de Police.

Catégorie au Service des Subsistances de Nom du Chef de famille : Laudier Prénoms: Rene. Augusté Emploi: Adjudant Clus Service: déporté politique N° de la carte d'alimentation? activ Conjoint : Prénoms : Françoile No de la carte d'alimentation : 3131 NUMÉRO DE LA CARTE PRÉNOMS DE NAISSANCE. D'ALIMENTATION. Etienne 8 evolut 1939 IMPR. CHARLES DUPLICATA N° 101905352 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE CARTE DE DÉPORTÉ RÉSISTANT Délivree par le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre TITULAIRE: LARDIER Pome Né le 18 Mai 1915 à Vieux. Charemant (aduoc) GARTE DELIVREE Interné du 23 Juille + 1344 au 24 août 1944 Déporté du 25 août 1944 au 15 mai 1945 AUN Carte établie le 3 août 1951
LE DIRECTEUR DES STATUTS
ET DES SERVICES MEDICAUX
P. O. LE COLLEGATION AU DES CARTES

Le Titulan

Le Titulan AYANT CAUSE Ladil

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Services Interdépartementaux de Nancy

Nancy, le 29/12/48 57, rue Emile-Bertin Tél.: 21-65

Le Délégué principal du Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

à rappeler

-CERTIFICAT-

Service : FICHIER .-

Le Délégué Principal de Meurthe-&-Moselle certifie, d'après les documents que possède son service que

Monsieur Cardier Come august

né le 18/5/1915

à Vieux. Charmont (Doubs)

a été arrêté le : 25 flois 1944

déporté an Allemegne, décédé le

Le De Degué Pri

renter à es four (acti de disfacition)

Nom & Adresse de la personne qui sollicité le présent certificat.

Chadame Gardier Francoise

88 avenue de la Believation alille

VI ° RÉGION MILITAIRE

MODÈLE NATIONAL - SÉRIE SPÉCIALE Références : IM. nº 10 EMGG/FFI du 8 février 1945 IM. nº 4550 FFCI/FI du 9 mai 1947

ÉTAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. régional

N° 6/9 BR FFCI/FI-Sp.

CERTIFICAT D'APPARTENANCE

C.A. 6.º.R.M.METZ AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

	LE GÉNÉRAL COMMANDANT L	A VI° REGION N	MILITAIRE, certifie que :			
]	Monsieur LARDIER René Augus	ste alias	LOUVRE			
	né le I8 Mai I9I5					
	actuellement domicilié à					
	A SERVI DANS LES FO	ORCES FRANÇAISES	S DE L'INTÉRIEUR			
	au titre des formations suivantes, com les départements ci-après :	prises dans l'ordre de b	vataille des Unités F.F.I. et dans			
	Région C - Département Me BETHINCOURT					
			du au			
			du au			
	Circonstances particulières antéri	ieures				
	Le 23 Juillet ISA44 -Monsi	eur LARDIER REné				
	a étéarrêté et blessé par la	Wehrmacht à Beth	incourt (Meuse) transporté			
	à l'Hôpital Militaire Aller	nand de Verdun. E	vacué en Allemagne le 25			
	Août 1944. Porté disparu à	cette date.				
	La présente attestation constitue un Certificat de présence au Corps.					
	Elle a été établie à l'intention de demande depension formulée par la veuve					
	domicilié e WILLERS-les-NANCY	,38, Avenue dela L	ibération (Mthe & Melle)			
		A MET Z	, le IO Février 198			
		2 1 Million for	., 10 194			
		Le Gén	éral de Division GILLIOT			
			ant la VI° Région Militaire			
		nar délégatio	n le It-Golonel PREFOLIN			
		F.F. de	n, le Lt-Colonel PREHOLIN Sous-Chef d'Etat-Major:			
		/	GION			
	1	100	A Dalle			
ces	particulières)	/6/				
	ntuelles	(46				
		(7)	The state of the s			
		19				
			MAJO*			
AT	Готл. — La présente pièce est le certificat d'app	artenance original. In differen	MAJO*			

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES. «GUERRE.»

CL DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

CERTIFICAT DE VALIDATION

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE. DECISION MINISTERIELLE Nº 026/DIR Modèle 2.

Annexe à l'I. M. n° 2397 SEFAG/CAB/EMP du 3-2-1950

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948 (J. O. du 8 août 1948). Décret du 25 mars 1949 (J. O. du 26 mars 1949).

SECTION I), i, r.	(J. O. du 26 mars 1949).
N°	PM/6K.	
	NOM : LARDIER Né le I8.5.1915 Bureau de recrutement : Tulle	Prénous : René, Auguste a Vieux Charmont (Doubs) Classe : 1935. Nº M¹º de recrutement : 27.75.
Nº 0.9314	Rapatrić ou libéré le (1)	Carte n° 1.019.05352 Déporté du 25.8.1944 au 15.5.1945 Décédé ou disparu te
		n yue de la liquidation de ses droits est celui de
		de sa déportation
	SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.) zone de combat et dans une unité combattante la période
	du 23 Juillet 1944	
	Est comptée comme service militaire actif la périoc	le du
	au	
	CAMPAGNE 1939-1945. (An	rticle 8 de la loi du 6 août 1948.)
	Déporté résistant ou interné	résistant pensionné à 50 % (1).
0. [26243]	soit ans, mois, jours de can	pagne double. Aubénéficié dans le décompte des campagnes d'une majoration d'un an de campagne pagne simple. auble, à partir du jour du décès.
J. Z. 032226.		re (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948):
	Déporté ou interné résistant blessé de guerre (bles Blessé le	
VILLERS		Paris, le
(i) Rayer les men		a Galana

Madame GOICHON
C.O.S.O.R

I2, rue Chevert, I2

VERDUN

VERDUN le 22 OCTOBRE 1945.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 Octobre 45, je vais vous donner le résumé de ce que je sais de certain concernant Monsieur LARDIER dit "LOUVRE" agent de la C.D.L.R. de PARIS.-

Monsieur LARDIER en mission dans la région de BETHINCOURT avec sa secrétaire a été blessé à l'entrée du village de BETHINCOURT le 23 JUILIET 1944. Sa secrétaire se penchant pour le relever, a été a son tour blessée par un allemend.

Ils ont été tous deux emmenés à l'hopital militaire allemand Saint Nicolas de Verdun. - La femme a été opérée et est morte presque immédiatement. - Elle a été enterrée le 25 JUILLET (date donnée par les pompes funèbres de Verdun)

Monsieur LARDIER blessé dans le ventre ou les hanches (renseignement déduit des genres de pansements qu'on lui a vus) et blessé à la tête (mais lègèrement) avait toute sa connaissance.— Il a été opéré quelques jours après son arrivée pat le major SCHLOR (55 ans) et n'est pas mort à Verdun.— Il a été évacué aux environs du 15 au 20 AOU1 avec les blessés allemands par le train, direction inconnue.

Le docteur SCHLOR était originaire de STUTTGARI où il avait une clinique et une maternité neuves qui ont été rasées lors d'un bombardement fin 43 ou début 44.— Ce major pa rlait très bien le français , il a quitté Verdun pour la Haute-Marne quelques jours après avoir opéré Monsieur LARDIET mais mon mari et 3 autres personnes l'ont revu à Verdun le 29 AOUT. 6 Une personne qui accompagnait mon mari et q, i le connaissant bien l'a questionné , il a dit qu'il repartait immèdiatement pour l'allemagne.— Il avait un fils de 23 ans, docteur en droit — il possèdait un beau chalet dans le Tyrol, voilà tous les renseignements que j'ai pu recueillir.—

Tou ours à votre disposition, etc....

signé : Mademe GOICHON.



EXTRAIT

du DÉCRET en date du 11 Mai 1954 publié au J. O. du 18 Mai 1954

portant concession de la MEDAILLE MILITAIRE

ARTICLE I° Sont décorés de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

LARDIER René, Auguste - Adjudant-Chef -

" Membre des Forces Françaises de l'Intérieur, " arrêté le 23 Juillet 1944, interné jusqu'au 24 Août 1944, déporté " le 25 Août 1944, a disparu."

CES CONCESSIONS COMPORTENT :

- 1º/L'attribution de la Croix de Guerre avec Palme, à titre posthume elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.
- 2º/L'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume, (application des prescriptions de l'article 9 de la Loi Nº 48.1251 du 6 Août 1948).

Signé : René COTY

Par le Président de la République LE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES Signé : J. LANIEL

POUR AMPLIATION
L'Administrateur de lère Classe
BOUZOU
Chef du Bureau des Décorations
| R.O. Le Capitaine LAMOTHE | LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONA
et DES FORCES ARMEES
Signé: R. PLEVEN

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA GUERRE
Signé: P. de CHEVIGNE LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE et DES FORCES ARMEES Signé : R. PLEVEN

* Mula Jeans

EXTRAIT

du DÉCRET en date du 10 novembre 1955

publié au J. O. du 16 novembre 1955

portant nominations dans la LEGION D'HONNEUR.

ARTICLE 1er Sont nommés dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur :

AU GRADE DE CHEVALIER A TITRE POSTHUME

LARDIER René, Auguste - Adjudant-chef.

" Membre des Forces Françaises de l'Intérieur, arrêté le 23 " juillet 1944, interné jusqu'au 24 août 1944, déporté le 25 août " 1944, a disparu."

Cette nomination annule la concession de la Médaille Militaire à titre posthume, attribuée par décret du 11 mai 1954, journal officiel du 18 mai 1954.

L'intéressé conserve le bénéfice de la Médaille de la Résistance qui lui a été attribuée par décret du 11 mai 1954, Journal officiel du 18 mai 1954.

Ces nominations comportent l'attribution de la croix de guerre avec Palme, elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

signé : R. COTY

Par le Président de la République Le Président du Conseil des Ministres Signé : E. FAURE

POUR AMPLIATION
1'Administrateur civil de 1ère classe
CHERRIERE

Chef du Bureau des Décorations P.O. Le Capitaine LAMOTHE

Court

Le Ministre de la Défense Nationale et des Forces Armées

signé : P. BILLOTTE

DISPARUS ET DESTINATIONS INCONNUES

Gusdorf Paul, de Bordeaux. Quels survivants peuvent rens. sur ce camarade qui faisait partie du convoi de déportés parti de Drancy le 5 nov. 42 dans l'après-midi, et qui n'a jamais donné de nouv.?

Heckmann Hubert, né 19-12-22 Strasbourg. Toujours domicilié à Belfort. Séminariste. Arr. 16-10-44 Belfort sur dénonciation d'un séminariste polonais. Transféré caserne Friedrich Belfort. S.N.D. Qui a connu ce camarade, brun, d'environ 1 m. 80?

Lardier, pseudonyme: Louvre René, de Vil-

fort. S.N.D. Qui a connu ce camarade, brun, d'environ I m. 80?

Lardier, pseudonyme : Louvre René, de Villers-les-Nancy (M.-et-M.). Blessé par la Wehrmacht à Béthincourt (Meuse). Transporté à l'hôpital militaire allemand St-Nicolas, de Verdun, le 23-7-44. Aurait été évacué avec les blessés allemands de l'hôpital le 25 août 44, par train vers Metz. Etait le seul Français dans cet hôpital. Qui peut donner indic. sur dest, du train?

Robin André, né 19-7-23, Aire-sur-la-Lys (P.-de-C.). Arr. 26-5-44 Mont-Bernenchon. Prisons Béthune, Arras, St-Quentin, où il se trouvait le 6 juill. 44. S.N.D. Présumé dirigé sur Compiègne? Qui l'a connu?

Sinclair Jack, pseudonyme : Bertier Jacques. Parachuté en Provence fin 44. Arr. dès son atterissage par la Gestapo. Prison des Baumettes à Marseille. S.N.D.

Tartière Guy, né 12-9-24. Arr. 8-6-43 comme F.T.P. Clermont-Ferrand. Riom. A fait partie du convoi de la mort le 2 juillet 44. Il n'est pas arrivé à Dachau où ce convoi est parvenu. Qu'estil advenu de ce camarade? Qui peut donner précisions? Son frère, Marc, également déporté, est mort à Ludwigslut...

Lopata Marcel, né le 15-2-1900 à Paris. Arr. le 12-12-41 Paris. Compiègne jusqu'au 27-3-42. Jamais de nouvelles.

5, rue Dupleix,

Berles antennes actuelles dens co coix. Comme a e 061-21AP demande, at vous arrives à joindre des Camarades du mb, de up usstrouper. Nos liens de camaradarie, forgés pendent aux ques semaines de camarade, activent être sufficemment forte pour survivre à notre delaite.

end at a semmoe suon suo sedes substituted and thou suot at notitied finale suo suon a suones tiove s se Mon Cher Lardier, lov sel

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 27 Mai, adressée à notre Camarade Raynaud, et que celui-ci vient de me transmettre au cours de notre dernière réunion.

Tout d'abord, je souhaite que votre santé aille en s'améliorant, et que, malgré les pénibles conséquences de votre campagne, vous puissiez reprendre une activité civile digne de celle que vous avez manifestée dans votre vie militaire.

Par suite de l'éloignement de ma Compagnie, je vous ai très peu connu pendant notre séjour à Mesves, mais néanmoins, je sais quelle estime et quelle affection notre Cher Commandant avait pour vous. Son char, son équipage ! Avec quelle joie et quelle fierté en parlait-il à tous ses Officiers. Pauvre Commandant, il a fallu qu'au cours d'une charge hérosque les obus allemands viennent mettre prématurément fin à sa brillante ardeur et décapiter notre beau Bataillon, qui, désemparé par l'absence de son Chef, n'a malheureusement jamais pu retrouver un parfait équilibre.

Vous avez su, par nos Camarades de Zone libre, les péripéties de nos combats et de notre tragique retraite. Je ne reviendrai pas sur ces heures douloureuses. Vous savez aussi certainement que depuis dix-huit mois, et après un peu de flottement, ceux du 46 se sont ressaisis et peu à peu regroupés pour témoigner à tous ceux des leurs éprouvés par cette guerre leur sympathie et leur réconfort moral et matériel. Le groupement d'entr'aide du 46 vit en deçà comme en delà de la ligne de démarcation. Il a un fanion : "Bescond", un esprit : celui du 46, un idéal : servir.

Nous avons pu reprendre contact avec nos prisonniers et avec les familles de nos disparus. Bien des situations difficiles nous échappent encore, et nous demandons à tous de s'associer à nos recherches.

Mon Cher Lardier, vous êtes dans cette région "Est" un des rares Représentants connu de notre Bataillon. Les Sergents-Chefs Vuillaume et Mahey, respectivement à Epinal et Saint-Dizier, sont nos

PARTS, le 18 Juin 1942.

seules antennes actuelles dans ce coin. Comme à eux, je vous demande, si vous arrivez à joindre des Camarades du 46, de les regrouper. Nos liens de camaraderie, forgés pendant nos quelques semaines de campagne, doivent être suffisamment forts pour survivre à notre défaite.

Par ailleurs, sachez que nous sommes à la disposition de tous pour tous renseignements qui pourraient vous être utiles. N'hésitez pas à avoir recours à nous ou à aiguiller vers nous nos Camarades.

Avez-vous eu connaissance de nos deux bulletins de liaison ? Dans la négative, je vous en ferai envoyer un exemplaire.

Je suis l'interprête de tous les Camarades de la Région Parisienne pour vous transmettre toutes leurs amitiés.

En vous confirmant le plaisir que j'ai de reprendre contact avec vous, je vous adresse, mon Cher Lardier, mon plus cordial souvenir.

vose at trei en conn pendant notre séjour à mesves, mais méanmeins, pe cais quaire se ce quipage! Avec quelle jois et qualic fiere en parlait-il à tone ses Officiers. Fanore Commendant, il m'ania qu'au cours d'une charge hérolque les obts allements viennent mottre prématerment in a ma brillante ardeur et décapiter notre besu Bataillon, qui désemparé par l'absance de son Qhef, n's maineureusement jamais pu sontrouver un perfeit équilibre.

your peripeties de nos combata et drinchre tragique retraite, de ne reviendrai pas sur ces heures douloursuses. Vous savez aussi certainement que depuis dix-huit mois, et après in peu de flottement, ceux du h6 se cont ressaisis et peu à peu regroupes pour témoigner à tous ceux des leure derouves par cette guerre Leur sympathie et leun réconfort moral at me tétiel. Le groupement d'entr'side du h6 vit en depà comme en delà de la ligne de démarcation. Il a un vimion : "Rescond", un saprit : celvir, un idéal : cervir.

Nous avons pu reprendre contact aves nos prisonniero nous densitios de nos dispuras. Elen des situations difficiles nous densprant encore, et nous demendons à tous de a'associar à sos re-unerones.

Mon des rares segrésentants connu de notre Bataillon. Les Sergente-Chefe. Veilleune et Mahey, respectivement à Frincl et Shint-Bizier, sont nos

REPUBLIQUE FRANÇAISE Cabinet Du Ministre. Sous-Direction de la Chancellerie Décorations. Monsieur Lardier Rene, Auguste, Sergent-Chef au 46 une Baraillon de Chars de Combat est informé que, par arrêté ministériel 5 MAI 1941 19 renduen application du décret du 5 Septembre 1939, la Médaille Militaire lui a été concédée. Haura droit au port de l'insigne de la décoration et aux arrerages attachés à celle ci à compter du 2 SEPT 1940 La présente concession ser a régularisée ultérieurement par une loi spéciale. 2 MAI 1941 Vichy Printe Pour le Ministre et par son ordre, Le Sous-Directeur Nota: _ Pendant la durée des hostilités, la presente lettre d'avis tient lieu de certificat d'inscription pour le payement des arrèrages attachés à la décoration. Montion despayements est faite au verso par les payeurs dans les cases destinées à cet usage.

Subdivision do FORCES FRANCAISES NE L4INTERIEUR

NOTIFICATION Déporté disparu

Numéro de la pension au Contrôle Général

153.682

(1) Biffer les mentions inutiles.

de le Défense lationale

NOM, Prénoms et Domicile du pensionné: La DIT René Auguste

38, av. de la Libération - VIILLI S-les-MANCY (Leurthe-et-Moselle)

Grade et Corps: SERGING CHIF - 41ème R.I.

Recrutement

N° matricule:

Pension TE PO! AIRE de I.680 Frs , concédée par arrêt du 26 fév. 1951 à la suite de 1a C.F. de MECT des 30/10/1942 et 9/11/1943 valable du 30 octobre 19/22 avec 19/11/1943

valable du 30 octobre 1942 au25 noût 1944 (décès)

NATURE ET DESCRIPTION DE L'INVALIDITÉ.

DIAGNOSTIC. — ORIGINE. — CURABILITÉ.	TAUX D'INVALIDITÉ.	TAUX GLOBAL.
1° Infirmités ayant ouvert droit à pension :		
Parésie par atteinte combinée Médian et cubital	50 %	
2º Séquelles de blessure partie externe et inférieure bras droit.	30% + 5 %	
ORIG WE PAR P LUVE - Blessure de guerre par E.O. reçue le 18/5/1940		
NON INCUEABLE		7 0 %
2° Infirmités n'ouvrant pas droit à pension, avec indication du motif de rejet : 3° Séquelles de commotion labyrinthique gauche. Troubles auditifs - Oreille gauche Voix chuchotée - O m 50	inf. 10 % documentair	
Voir : Renseignements importants pages 2 et suivantes du brevet d'inscription.		
1.0		

ÉTAT FRANÇAIS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

OFFICE NATIONAL DES MUTILÉS, COMBATTANTS VICTIMES DE LA GUERRE ET PUPILLES DE LA NATION

ECOLE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS "FERET DU LONGBOIS"

Avenue des Bénédictins - LIMOGES - Tél. 49-96 - C. C. P. Limoges 95-78

Limoges, le T6 Mars 194.2

14/

Monsieur LARDIER René à Meymac Rue Cimetière (Corrèze)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Office National des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation autorise votre admission à l'Ecole de Rééducation Professionnelle "Féret du Longbois" à Limoges en qualité d'élève interne.

En conséquence, je vous prie de prendre toutes dispositions nécessaires peur commencer votre apprentissage en vous présentant à notre Etablissement dès que possible, muni de cette convocation, de votre livret de pension, de votre carte d'alimentation, d'un duplicata de la demande d'attribution de ladite carte déposée à la mairie de votre commune. A votre carte d'alimentation devront obligatoirement être joints les coupons de rationnement afférents à la période restant à courir postérieurement à votre admission.

Les effets de travail sont fournis par l'Ecole et blanchis, ainsi que le linge personnel, mais vous devrez vous munir des objets de toilette, v^etements, chaussures et linge de corps nécessaires à la constitution d'un trousseau normal.

En arrivant à la gare de Limoges, n'oubliez pas de demender un reçu de votre billet, le montant des frais de voyage devant vous être remboursé par Monsieur l'Econome de notre Etablissement, à l'exclusion toutefoi des frais de transport de bagages.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de messentiments distingués et dévoués.

Le Directeur :